



collectivités  
pour la culture

communiqué  
du 17 juillet 2023

#### JOURNÉES D'AVIGNON 2023 DE LA FNCC - DÉCLARATION

**La FNCC a réuni son Assemblée générale** le 15 juillet à Avignon, accueillie par la maire d'Avignon, Cécile Helle, à l'Hôtel de Ville, avec la présence de plus d'une soixantaine d'élus représentant des collectivités territoriales de toutes natures et de tous les territoires.

Les rendez-vous avignonnais ont permis à la Fédération d'échanger avec ses multiples partenaires : la ministre de la Culture et les associations de collectivités au sein du Conseil national des territoires pour la culture (CNTC), la commission culture du Sénat, l'Association nationale des directeurs régionaux des affaires culturelles (DRAC), le Syndicat national des entreprises artistiques et culturelles (Syndeac), France festivals, le Syndicat national des scènes publiques (SNSP), le Syndicat national des arts vivants (Synavi), les Forces musicales, la Coordination des fédérations et associations culturelles (Cofac)...

**Rencontre avec l'Observatoire des politiques culturelles (OPC).** La rencontre autour des premiers résultats du "baromètre" de l'OPC sur l'évolution des budgets culturels des collectivités a confirmé la stabilité globale de leur engagement. Cependant la vigilance reste nécessaire pour que le soutien aux arts et à la culture demeure une priorité des politiques publiques.

Le dimanche 16 juillet a été marqué par deux temps d'échange avec des syndicats professionnels du spectacle vivant, auxquels a succédé un rendez-vous avec la Cofac autour de la relation entre les associations culturelles et les élus.

**Mutation écologique : débat avec le Syndeac et le Synavi.** L'espace avignonnais de l'agence culturelle régionale Artsud, avec la participation de Michel Bissière, conseiller régional délégué à la vie artistique et culturelle de la Région, a accueilli un échange prospectif sur le défi majeur de l'adaptation du secteur spectacle vivant aux enjeux de l'écoresponsabilité culturelle. Avec une conscience partagée et l'affirmation d'une volonté d'action commune entre professionnels et élus.

**Réactualisation de la Charte des missions artistiques et territoriales des scènes publiques.** Adoptée en 2013, avant la promulgation des lois LCAP et NOTRe, ce document signé par le SNSP, France Festivals et la FNCC qui pose le cadre d'un nécessaire dialogue entre les scènes permanentes (théâtres et festivals) et leurs collectivités de tutelle a été réactualisé à la lumière des enjeux d'aujourd'hui : renforcement de l'exigence de la parité femme/homme et de l'adaptation aux impératifs du développement durable.

La signature de cette mise à jour, dix ans après sa première adoption, a été précédé d'un débat témoignant d'un sentiment unanime : en identifiant le

point d'équilibre entre le principe de la liberté de création et la légitimité démocratique des orientations politiques locales, la Charte constitue un outil pertinent pour pérenniser et développer un service de la culture au bénéfice de la diversité artistique et de la spécificité des territoires.

**Conseil national des territoires pour la culture (CNTC).** En amont de la tenue de son Assemblée générale, la FNCC a participé à la réunion du CNTC, le 12 juillet. Ce troisième rendez-vous présidé par la ministre de la Culture, Rima Abdul-Malak, confirme la régularité des réunions de cette instance de concertation entre les associations de collectivités et le ministère de la Culture. Un rythme que salue la FNCC, et ce d'autant plus que le choix de tenir ces temps de concertation en région correspond à sa mission première : favoriser le dialogue entre collectivités et avec l'Etat au bénéfice de politiques culturelles de proximité.

Le déroulé des échanges s'est ouvert autour des récentes violences urbaines, qui n'ont pas épargné les équipements culturels : une centaine d'entre eux, dont une quarantaine de bibliothèques, ont été la cible de violences. Plusieurs interventions ont ici souligné que, dans plusieurs villes, les habitants ainsi que les élus se sont eux-mêmes interposés pour protéger les bibliothèques, centres culturels, théâtres ou cinémas, témoignant de leur attachement à la culture comme à l'un des symboles de l'unité républicaine.

La ministre a annoncé l'organisation d'un temps national particulier à la rentrée pour mettre en lumière l'importance des équipements de lecture publique. Pour sa part, la FNCC a insisté pour que le fonds d'aides

de l'Etat à la reconstruction ou restauration des bâtiments publics dégradés début juillet prennent en compte les équipements culturels. Une demande que la ministre s'est engagée à transmettre à la Première ministre.

Ce CNTC avignonnais a aussi été l'occasion de demander la pleine association de la FNCC aux réflexions sur le financement des filières musicales à la suite de la remise du rapport du sénateur Bargeton. La Fédération en partage l'essentiel des préconisations, exceptée celle d'une extension de la taxe de la billetterie des spectacles aux concerts classiques et notamment aux spectacles lyriques. Sur cette même thématique, le président de la FNCC a rappelé l'insuffisance de la présence des collectivités, financeurs majoritaires des filières musicales, dans les instances de gouvernance du Centre national de la musique.

**Congrès national de la FNCC au printemps 2024.** Ces diverses thématiques ainsi que bien d'autres, sur le patrimoine, le cinéma, la lecture publique, la coopération territoriale, les financements publics de la culture..., seront à l'ordre du jour du prochain Congrès national de la FNCC qui se tiendra les 11 et 12 avril 2024 au Théâtre de la Joliette à Marseille, à l'invitation de la Ville.

L'annonce de ce temps fort de la Fédération – un "Congrès des solutions" qui, au travers d'exemples concrets et de propositions partagées, mettra en valeur la qualité d'invention des politiques culturelles territoriales – a été l'objet d'un échange avec l'ensemble des adhérents présents à l'Assemblée générale de la FNCC.

la FNCC